



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



140^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA, 25-29 juin 2007

RÉSOLUTION

CE140.R19

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA 27^E CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE, 59^e SESSION DU COMITÉ REGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

LA 140^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné l'ordre du jour provisoire (document CSP27/1) préparé par la Directrice pour la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine, 59^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, présenté à l'annexe au document CE140/4 ;

Gardant à l'esprit les dispositions de l'article 7.F de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé et de l'article 8 du Règlement intérieur de la Conférence,

DÉCIDE :

D'approuver l'ordre du jour provisoire (document CSP27/1) préparé par la Directrice pour la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine, 59^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques.

(Neuvième séance, le 29 juin 2007)